



CDI 35 H, retenue de plus de 35h sur un arret maladi d'une semaine

Par **Weasette**, le **18/02/2013** à **01:17**

Bonjour,

Je suis un peu dans le flou. Je suis actuellement en CDI, en 35h, embauché depuis 7 mois (date d'ouverture de l'entreprise) et sans aucune convention collective.

Je n'ai pas de planning régulier. Or là, j'ai été mise en maladie du 11/02/2013 au 17/02/2013. N'étant pas guérie, le médecin me prolonge du 17/02/2013 au 24/02/2013 (soit 2 semaines d'arrêt)

La première semaine je devais travailler

Lundi : 8h

Mardi : 6h45

Mercredi : 6h45

Jeudi : 6h45

Vendredi : 6h45

Soit un total de : 35h

La seconde semaine je dois travailler

Lundi : 6h45

Mardi : 8h

Mercredi : 8h

Jeudi : 6h45

Vendredi : 6h45

Soit un total de 36h15

Ma question est la suivante, mon contrat de travail étant un 35h, mon employeur a t'il le droit de se baser sur le planning et de me retirer 71h15 au lieu de 70h? (je sais que pour certains 1h15 ça semble peu...mais ça change légèrement une paye pas très lourde déjà)

Sachant qu'en novembre j'avais été en arrêt une semaine mais de mercredi à mercredi avec un planning

Mercredi :8h

Jeudi :8h

Vendredi, lundi, mardi : 6h45 (soit 20h15)

Mercredi 8h

On m'avait alors retiré 44h15...

Je ne sais plus quoi penser. Le contrat stipule 35h semaine...On t'il le droit de retenir plus ?

Sachant qu'à la sécu, eux se base sur 35h ...

Merci d'avance pour votre réponse car je ne sais plus quoi penser =(

Par **Lag0**, le **18/02/2013** à **08:08**

Bonjour,

La retenue sur salaire doit effectivement être égale au nombre d'heures exactes que vous auriez du travailler (Cour de Cassation Soc. 80-40359).

Mais elle doit être calculée par rapport à l'horaire réel total du mois considéré et non sur le taux horaire moyen.